



# Le 12 mai 2026, toutes et tous en grève !

Rassemblement devant la CCI de la  
Vienne,

Campus 120, 120 rue du Porteau

à Poitiers à midi



La CGT CCI Nouvelle Aquitaine appelle l'ensemble des salariés des CCI de la Nouvelle Aquitaine à la **grève** et au **rassemblement** en **solidarité** aux collègues **victimes des suppressions de postes**, aux travailleurs des CCI qui subissent des **conditions de travail dégradées et la peur du lendemain** et pour **dénoncer** les tentatives d'intimidation et de **musèlement de l'expression syndicale** !

Le **13 avril 2026**, un enseignant-formateur de la CCI de la Vienne syndiqué à la CGT CCI NA est convoqué à un entretien préalable à sanction disciplinaire pouvant aller au licenciement, tout cela dans un **contexte de ruptures conventionnelles et de suppressions de postes qui se multiplient dans de nombreuses CCI de Nouvelle Aquitaine** : CCI Charente, CCI Deux-Sèvres, CCI Vienne, CCI des Landes, CCI Bayonne, CCI Lot-et Garonne.

Le **samedi 25 avril** notre camarade formateur est informé par courrier recommandé qu'il est licencié pour faute grave sans préavis et **sous un faux prétexte**, laissant ses collègues et ses élèves sous le choc à quelques jours des examens ! La CGT considère que tout licenciement est par essence brutal et abusif ! Mais que dire quand dans le même temps **l'employeur fait le choix du licenciement au détriment des missions de service public et d'enseignement** ! Les salariés sont la variable d'ajustement en CCI. Le licenciement sans préavis et sans indemnité deviendrait-il l'arme de l'employeur et un moyen de contraindre les salariés à en faire toujours plus sans contrepartie ? **Vouloir faire respecter son contrat vaut-il licenciement ?**

Que dire également du message envoyé aux salariés de la CCI de la Vienne par la direction lors du rassemblement du 13 avril 2026 pendant la pause déjeuner, leur demandant d'éviter les abords de la CCI, de ne pas se mêler aux attroupements, ni de répondre à la presse... **au mépris des droits fondamentaux des citoyens et de l'expression syndicale** !

## Toutes et tous en grève le 12 mai !

Chaque salarié des CCI Nouvelle Aquitaine, statutaire comme de droit privé, peut se mettre en grève une heure, deux heures ou une journée. Seul le temps réel passé en grève sera décompté.

## Toutes et tous au rassemblement le 12 mai !

Chaque salarié peut se joindre au rassemblement prévu à midi à la CCI de la Vienne, 120 rue du Porteau à Poitiers.

**Multiplier les démarches à l'encontre de la CGT CCI N-A, de ses syndiqués et de ses sympathisants, ne nous fera pas taire.**

**Nous resterons debout !**